



Séance ordinaire du 13 mai 2015

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum à la salle de délibérations de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, située au 1067, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM	Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC. Elle procède ensuite à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 8 avril 2015
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 29 avril 2015
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi préséance : rencontre avec les dirigeants du Comité ZIP Saguenay
6. États financiers comparatifs au 30 avril 2015
7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption du rapport annuel 2013-2014
8. Projet transport 2015 : démarche visant à améliorer l'offre en transport collectif et l'arrimage entre les divers services offerts dans Charlevoix
9. Entente de développement culturel : fonds d'initiatives locales
10. Lignage de rues : résultat de l'appel de propositions
11. FQM : demande d'aide financière adressée au Fonds de défense
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. Coop de l'arbre : demande d'appui
 - 13.2. Demande d'aide financière : Place aux jeunes Charlevoix 2015-2016
 - 13.3. Projet de loi 28 : résiliation de l'entente de délégation signée avec le CLD de la MRC de Charlevoix
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

65-05-15 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.



66-05-15 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015 soit adopté.

67-05-15 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 AVRIL 2015

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 29 avril 2015 soit adopté.

68-05-15 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE soient acceptés les comptes payés de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, ainsi que de la Gestion des matières résiduelles, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 9 avril au 13 mai 2015 et qui se détaillent comme suit :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 29723 à 29829	229 751.79\$
Paiements AccèsD # 144 à 149	1 431.12\$
Paiements préautorisés JG-106,117,118,119,120,121,128, 131	67 667.97\$
Salaires nets versés (rapports # 745 à 749)	68 255.17\$

Gestion des matières résiduelles

Chèques # 2923 à 2947	269 746.43\$
Paiement AccèsD # 22	154.03\$

Total : 637 006.51\$

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
A. Tremblay & Frères Ltée	# 73704	6 622.66\$
Brassardburo	# 938484	5 288.85\$
Groupe de géomatique Azimut inc.	# 6178	8 498.95\$
PG Solutions inc.	# STD22378	8 574.27\$
Total :		28 984.73\$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac Pikauba), ainsi que de BAUX, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 9 avril au 13 mai 2015 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac Pikauba)

Chèque # 475	67 524.83\$
Paiement préautorisé JG-24	1 926.88\$

BAUX

Chèques # 74 à 75	2 113.66\$
-------------------	------------

Total : 71 565 37\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) et BAUX possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5- SUIVI PRÉSEANCE : RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DU COMITÉ ZIP SAGUENAY

En préséance, les membres du conseil ont rencontré messieurs Ghislain Sylvain, directeur général du Comité ZIP Saguenay, et Marc Hudon, président du Comité.

Dans un premier temps, ces derniers ont présenté la mission d'un comité ZIP qui porte sur la mobilisation et la participation des populations riveraines du territoire pour assurer la réhabilitation, la protection et la mise en valeur des rivières et de la zone fluviale.

Dans un deuxième temps, ils ont présenté les grandes lignes d'un projet qui sera réalisé à l'été 2015 sur le territoire de la MRC de Charlevoix et qui portera sur les inventaires des milieux humides et des dépotoirs sauvages en bordure de la frange maritime.

Également, monsieur Hudon a présenté la démarche visant l'agrandissement du territoire couvert par le Comité ZIP Saguenay pour y



inclure la zone fluviale de la MRC de Charlevoix, qui n'est couverte présentement par aucun comité ZIP. Il explique les avantages à en faire partie, dont la possibilité de recevoir des fonds provenant du fédéral et du provincial pour la réalisation de projets menés par les comités ZIP.

D'ailleurs, il est prévu qu'en 2016, des tables de concertation régionale (TCR) seront formées afin d'harmoniser les actions visant à contribuer à la gestion intégrée du Saint-Laurent. Leur objectif est de former une TCR couvrant Saguenay et Charlevoix et le Comité ZIP se proposera alors pour en assurer la coordination.

Les membres du conseil sont d'avis que les initiatives réalisées par les comités ZIP sont intéressantes et qu'il est important de participer à la gestion intégrée des actions ayant un impact sur le Saint-Laurent. Il est convenu d'analyser éventuellement leur demande officielle d'étendre le territoire couvert par la ZIP Saguenay à Charlevoix. Ces derniers ont mentionné qu'ils communiqueront à nouveau avec la MRC au cours des prochains mois pour discuter des prochaines étapes et de l'implication souhaitée au niveau de la MRC.

6- ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2015

Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose les états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la MRC de Charlevoix au 30 avril 2015. Elle présente et explique ainsi les écarts entre les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, soit du 1^{er} janvier au 30 avril. Elle présente également les comparaisons entre les revenus et dépenses à ceux qui ont été prévus au budget de l'exercice en donnant le pourcentage atteint au 30 avril 2015. Ces états financiers comparatifs sont déposés pour la MRC de Charlevoix, la Gestion des matières résiduelles, le TNO Lac-Pikauba et la Villégiature (gestion des baux).

Elle fournit au fur et à mesure des détails concernant l'évolution de certains postes budgétaires en comparaison avec la situation de l'année 2014 à pareille date et ce, en fonction du contexte qui prévaut en 2015.

69-05-15 7- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2013-2014

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix qui est entré en vigueur le 11 janvier 2012;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter et transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) un rapport annuel qui fait état de l'avancement des actions prévues au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du rapport annuel préparé pour l'année 2013-2014 et par conséquent, de l'état d'avancement des actions prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU les détails et explications fournis par le chargé de projet en sécurité incendie de la MRC concernant le contenu du présent rapport;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel 2013-2014 concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel que présenté, et que celui-ci soit transmis à la direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère de la Sécurité publique (MSP).

70-05-15 8- PROJET TRANSPORT 2015 : DÉMARCHE VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET L'ARRIMAGE ENTRE LES DIVERS SERVICES OFFERTS DANS CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est veulent poursuivre la réflexion quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif et intermodal sur le territoire et ce, pour contribuer au mieux-être des citoyens et de la collectivité;

ATTENDU le besoin de rapprochement entre les services et les personnes;

ATTENDU QUE l'accès au transport a un impact direct sur les possibilités d'inclusion sociale et économique;

ATTENDU l'étendue du territoire à desservir et les défis de desserte et d'accès au transport collectif;

ATTENDU QUE le transport a été soulevé comme enjeu prioritaire lors de diverses activités de consultation : démarche *MADA*, *Collectivités Amies des Jeunes* (CADJ 12-17 ans) et *Voix des parents*;

ATTENDU QUE le transport a été identifié comme enjeu prioritaire lors des assemblées ATI qui regroupent 31 partenaires dans une vision de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix collabore à la réalisation d'un projet conjoint avec la MRC de Charlevoix-Est et le Centre local de développement de la MRC de Charlevoix-Est afin de :

- compléter le portrait des besoins dans une démarche prospective ainsi que valider les résultats issus des consultations : *MADA*, CADJ, *Voix des parents* et ATI;
- réaliser un plan d'action impliquant tous les partenaires directement concernés dans le processus;
- d'appuyer une demande globale de financement de 50 000 \$ à cet égard (soit 25 000 \$ pour le territoire de la MRC de Charlevoix et 25 000 \$ pour le territoire de la MRC de Charlevoix-Est), dans le cadre de l'Alliance de l'Approche Territoriale Intégrée auprès de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale.



**71-05-15 9- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL :
FONDS D'INITIATIVES LOCALES**

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel 2015-2017 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à un promoteur ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée
MURALE PRODUITE DANS LE CADRE DU 25^E ANNIVERSAIRE DE RÊVES D'AUTOMNE Réalisation d'une murale composée de 400 à 800 tableaux de petit format qui, réunis tous ensemble, forment cette murale d'environ 5 mètres par 2,5 mètres. Les petits tableaux seront peints par des artistes ainsi que par les visiteurs, lors de l'édition 2015 de Rêves d'automne. La murale fera également partie du circuit des 150 murales de ce type qui souligneront les 150 ans de la Confédération en 2017.	COFEC	5 015 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

72-05-15 10- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTAT DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées concernant le lignage de rues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les propositions suivantes (taxes incluses) pour des lignes avec micro-billes de verre :

- Lignes Maska : 13 327,91 \$
- Signalisation Inter-Lignes : 18 108,56 \$
- Lignco-Sigma Inc. : 19 159,43 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Lignes Maska pour assurer le lignage des rues des municipalités locales en fonction de leurs besoins spécifiques et ce, au taux offert dans le cadre de



l'appel de propositions, soit 184 \$/km (avant taxes) pour la peinture avec micro-billes de verre;

QUE cette information soit donnée aux municipalités locales qui feront affaire avec l'entreprise de gré à gré, l'investissement requis de chaque municipalité étant inférieur à 25 000 \$.

73-05-15 11- FQM : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE AU FONDS DE DÉFENSE

ATTENDU le dépôt en novembre 2012 d'un recours en contestation du rôle triennal 2012-2013-2014 de la ville de Baie-Saint-Paul, tel que préparé par la MRC de Charlevoix en tant qu'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière;

ATTENDU QUE cette requête concerne en particulier la valeur inscrite au rôle d'évaluation du complexe immobilier appelé « Hôpital de Baie-Saint-Paul »;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a assumé des dépenses importantes, se chiffrant à plus de 87 000 \$, pour se défendre dans le cadre de cette requête du MAMOT et que le TAQ a rendu un jugement en faveur des parties intimées le 3 mars 2015;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit à nouveau assumer des honoraires professionnels pour assumer sa défense alors que le MAMOT, via la Procureure générale du Québec, a déposé une requête pour obtenir l'autorisation de la Cour du Québec d'en appeler du jugement rendu par le TAQ;

ATTENDU l'intérêt général de cette cause pour les municipalités du Québec qui comptent dans leur parc immobilier divers immeubles institutionnels, tels des hôpitaux, qui représentent une part importante des revenus des municipalités issus des taxes foncières;

ATTENDU QUE cette cause peut faire jurisprudence alors qu'il n'existe à ce jour aucun précédent quant à l'évaluation foncière d'hôpitaux ou autre immeuble institutionnel d'envergure comparable pour motif de non-respect de normes de conception et d'un débat sur la vie économique d'un bâtiment institutionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au dossier déposé par le MAMOT comme partie requérante, contre la ville de Baie-Saint-Paul et la MRC de Charlevoix, en tant que parties intimées.

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à présenter la demande d'aide financière, ainsi que les documents exigés pour faciliter l'analyse du dossier, à la FQM au nom de la MRC de Charlevoix.



12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

- **MMQ** : monsieur Dominic Tremblay a participé à l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle. Les résultats sont très satisfaisants, des ristournes seront transmises aux municipalités et MRC membres.
- **COOP DE SANTE** : monsieur Pierre Tremblay précise qu'un comité a été formé pour étudier le dossier du regroupement des cliniques.

REPRÉSENTATION DU PRÉFET :

- **LANCEMENT DE LA VIDEO SUR LE PATRIMOINE** : madame Simard rappelle que le lancement de la vidéo documentaire sur le patrimoine s'est tenu la semaine dernière, elle souligne qu'il s'agit d'un outil de sensibilisation de grande qualité.

REPRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE :

- **ZEC DES MARTRES** : madame Horvath résume les discussions tenues avec les représentants de la ZEC des Martres lors de la rencontre annuelle de coordination. Elle présente le plan d'action de la ZEC pour les travaux de mise aux normes des campings qui se poursuivent avec le camping de la Galette entre autres en 2015. Ils attendent également une résolution de la Fabrique de Saint-Urbain pour compléter le dossier de transfert de la Chapelle de la Galette. Finalement, elle transmet l'invitation de la ZEC d'inclure un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration.

74-05-15

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix délègue madame Claudette Simard, préfet, pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la ZEC des Martres.

13- AFFAIRES NOUVELLES

75-05-15 13.1- COOP DE L'ARBRE : DEMANDE D'APPUI

ATTENDU le projet de la Coop de l'arbre qui porte sur la « Mise en marché du sirop de bouleau de Charlevoix »;

ATTENDU la présentation d'une demande d'aide financière au MAPAQ afin de soutenir le développement du projet et de réaliser une étude de marché;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a réalisé un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et que la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) figure parmi les actions à favoriser dans le domaine de l'industrie agroalimentaire;

ATTENDU QUE ce projet peut générer un rayonnement important sur l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix et ainsi contribuer au développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix appuie la demande d'aide financière présentée par la Coop de l'arbre auprès du MAPAQ et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Antoine Suzor-Fortier, coordonnateur-administrateur de la Coop de l'arbre.

76-05-15 13.2- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX 2015-2016

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par Place aux jeunes Charlevoix pour le fonctionnement des activités visant à contrer l'exode des jeunes;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de collaborer au fonctionnement de l'organisme et à la réalisation des actions prévues pour 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 5 000 \$ à Place aux jeunes Charlevoix pour la réalisation des actions prévues en 2015-2016, une somme imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (*Fonds de développement des MRC – projets visant le développement économique et social*).

77-05-15 13.3- PROJET DE LOI NO 28 : RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION SIGNÉE AVEC LE CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU l'adoption du projet de loi 28 par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015, sanctionné le 21 avril 2015;

ATTENDU QUE le projet de loi no 28 propose l'abrogation des CLD et la possibilité pour les MRC de prendre en main le développement local et régional en intégrant celui-ci à la structure actuelle de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix préconise le regroupement et l'harmonisation des actions dans les domaines de l'aménagement et du développement économique et social;

ATTENDU QU'il y a lieu de consolider l'expertise et le support offert aux promoteurs et entrepreneurs sur le territoire de la MRC de Charlevoix afin de soutenir le développement économique et social;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté une résolution le 8 avril 2015 confirmant la décision de procéder à l'intégration des activités du CLD à celles de la MRC et qu'elle crée en ce sens un nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé le 25 juillet 2012 une entente de gestion pour le financement des activités du CLD de la MRC de Charlevoix pour la période 2012-2014 (prenant fin le 31 décembre 2014) ainsi qu'un avenant à cette entente de gestion le 8 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix adopte une résolution conformément à l'article 286 du projet de loi 28 afin de résilier unilatéralement l'entente de délégation conclue conformément à l'article 91 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix et qui desservait le territoire de la MRC de Charlevoix le 20 avril 2015.

QUE cette entente prenne fin à la date établie et convenue entre les parties, soit le 1^{er} juillet 2015.

QUE copie vidimée de la présente résolution soit transmise sans délai au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau.

14- COURRIER

1. MUNICIPALITÉS LOCALES

La municipalité de Saint-Siméon nous invite à participer à l'inauguration de leur bibliothèque *Henri-Brassard* le 7 juin prochain.

2. UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC

La MRC Vaudreuil-Soulanges nous transmet leur rapport annuel 2014.

Le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale nous transmet de l'information concernant la préservation des acquis en économie sociale de notre MRC.

3. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le MAMOT :

- nous transmet de l'information concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 qui a été sanctionnée le 21 avril 2015;
- nous informe que le schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme aux orientations gouvernementales et nous spécifie son entrée en vigueur.

La Vice-première ministre, Ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, accuse réception de notre lettre en copie conforme du 15 avril dernier concernant le maintien des effectifs administratifs et policiers prévu à l'entente signée avec la Sûreté du Québec.

Le Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous transmet un certificat d'autorisation concernant le programme décennal de dragage d'entretien aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive ainsi que le dragage des aires d'accostage du quai de la traverse de L'Isle-aux-Coudres et du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive en 2015.

La MMQ nous transmet leur rapport annuel 2014.



La CPTAQ nous transmet :

- Compte rendu et orientation préliminaire : Dossier #409412, Baie-Saint-Paul;
- Décisions : Dossier #407427, Baie-Saint-Paul : rejette la reconnaissance de l'existence d'un droit acquis pour une utilisation d'entreposage commercial, mais autorise l'aliénation en faveur de la personne intéressée et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'entreposage commercial;
Dossier #408994, Baie-Saint-Paul : autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'ajout d'un usage additionnel, plus précisément pour l'aménagement d'un bureau de consultant en bioalimentation.

4. DIVERS

Stantec Experts-conseils Ltée nous offre leur service en matière de géomatique.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

78-05-15 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 17h10.


Claudette Simard,
Préfet



Karine Horvath,
Directrice générale